

le Récap'Util! de



France Travail
ARA



VOTRE ENFANT EST EN SITUATION DE HANDICAP ?

Enfants bénéficiant de l'AEEH ou d'une reconnaissance de handicap de plus de 50%

des aides existent avec notre mutuelle
via la prévoyance Malakoff Humanis



AEEH



malakoff médéric
humanis

Les aides



Aide aux vacances

Cette aide est valable uniquement pour des séjours en France :

- 7 jours minimums
- Séjour en famille ou en colonie de vacances

La somme varie en fonction du foyer. Il vous sera demandé vos ressources, vos charges et vos patrimoines

Il vous faudra fournir un devis avec les dates car l'aide sera versée directement au prestataire
Pour info des centres de loisirs spécialisés dans l'encadrement des jeunes en situation de handicap peuvent être sollicités.



Aide aux sports et loisirs

Une aide pour : sport, musique, cinéma, musée

Afin d'aider à l'accès aux loisirs, la mutuelle propose d'épauler financièrement les parents dans l'accès aux loisirs et à la culture. Ainsi les activités périscolaires, culturelles, sportives peuvent bénéficier d'une prise en charge. Vous devrez fournir les factures en liens avec les activités (abonnement à un club de sport, journée en centre de loisir, ...)

Conseil CGT : Gardez bien vos tickets d'entrée et vos factures et demandez le dossier en fin d'année



Aide au complément AEEH

Beaucoup de frais en lien avec le handicap de l'enfant ne sont pris en charge que partiellement voire pas du tout par l'assurance maladie ou la mutuelle. Cette aide permet aux familles de demander une participation aux dépenses engagées pour :

- Dépassement d'honoraire des professionnels de santé, soins non pris en charge dans le cadre de l'assurance maladie (séances d'ergothérapie, de psychomotricité, de neuropsychologie, de médecine douce, de thérapie alternative);
- Aider à l'adaptation en milieu scolaire et/ou à domicile : achat de matériel informatique, ergonomique, fournitures adaptées...
- Prise en charge de médicaments non remboursés.

Les aides



Aide à l'amélioration de la qualité de vie

Vous pouvez bénéficier d'aide pour l'achat de matériel informatique, fourniture, voiture, soutien scolaire, adaptation de l'habitat et aide technique à domicile

La somme varie en fonction du foyer. Il vous sera demandé vos ressources, vos charges et vos patrimoines et de fournir un devis avec les dates car l'aide sera versée directement au prestataire.



Aide à domicile

Vous devez faire une demande de dossier et vous devrez fournir un devis annuel, le RIB du prestataire.

L'aide varie selon les revenus du foyer. Il vous sera demandé vos ressources, vos charges et vos patrimoines,

Pour obtenir les aides vous devez contacter l'assistante sociale sur le numéro de plateforme d'ACTIS au 04 87 87 05 83 (Les prestations fournies par le CSE peuvent être prises en considération pour l'octroi des aides) ou directement Malakoff Médéric au 39 96 ou 0805 500 300 (fermé le mardi après-midi) ou 0980 980 031 (fermé le mardi après-midi).

Ligne de soutien aux aidant-es : 09 86 98 88 80.

LIENS UTILES avec des infos complémentaires

-> Pour les vacances :

La CAF [ICI](#)

Le réseau Passerelles [ICI](#)

L'association "Enfant différent" [ICI](#)

-> Pour la garde d'enfants en situation de handicap : La CAF [ICI](#)

**Des questions, besoin
d'informations ?
N'hésitez-pas,
contactez la CGT !**

AIDES SOUS CONDITIONS

Ne rompez pas sous la contrainte, syndiquez-vous !
Je me syndique → Le bulletin d'adhésion [ICI](#)



**L'antidote
face à la Direction**

